

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CCAS D'ARTAS**

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES
Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0

D 2024-04-18 / 01

Date de convocation : 10/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. SIMONDANT Martial,

Présents : SIMONDANT Martial, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, LEMOINE Brigitte, BOURGET Nicole, BRUN Myriam, GREA François, BALLETT Dominique, PEYROLA Pascale, ROSTAING Fabienne

Excusé(s) : COLLIN Martine, PIGNARD Laurence

Pouvoirs : CHAUVIN Pascal donne pouvoir à SIMONDANT Martial
NATIVEL Isabelle donne pouvoir à BOURGET Nicole
PIOLAT Laëtitia donne pouvoir à GUETAT Suzanne
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à LEMOINE Brigitte
CANEL Christian donne pouvoir à ROSTAING Fabienne

AIDES DU CCAS

Le CCAS est amené à accompagner des personnes en difficulté par l'attribution d'aides exceptionnelles.

Afin de pouvoir répondre dans l'urgence à ces besoins d'accompagnement, il est demandé au conseil d'administration du CCAS de valider un principe de fonctionnement type qui sera appliqué pour toute nouvelle attribution d'aide exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS :

- **VALIDE** le fonctionnement suivant :
 - Attribution des aides dans la limite des crédits prévus au budget
 - Dans certains cas, remboursement à hauteur de tout ou partie de la somme perçue par les bénéficiaires selon un échéancier qui ne pourra dépasser 1 an
 - Etablissement des décisions individuelles par le Président du CCAS ou son délégué précisant les modalités de versement et, le cas échéant, de remboursement de tout ou partie de l'aide perçue

- **AUTORISE** M. le Président ou son délégué à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Président

